|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/4BIS/15 REV. |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 24 mars 2016 |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Reprise de la quatrième session**

**Genève, 21 – 24 mars 2016**

Résumé présenté par la présidente

## INTRODUCTION

### Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La reprise de la quatrième session a été ouverte par la présidente de la quatrième session du Comité des normes de l’OMPI (CWS), qui a souhaité la bienvenue aux participants.

### Point 2 de l’ordre du jour : élection d’un président et de deux vice‑présidents

1. À sa quatrième session tenue en mai 2014, le CWS avait élu à l’unanimité Mme Oksana Parkheta (Ukraine) présidente et M. l’Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama) vice‑président. La présidente et le vice‑président ont conservé leur rôle respectif à la reprise de la quatrième session du CWS.

## EXAMEN DES POINTS DE L’ORDRE DU JOUR

### Point 3 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour

1. Le CWS a adopté l’ordre du jour proposé dans le document CWS/4BIS/1 Prov.2.

### Point 4 de l’ordre du jour : décisions de la quarante‑septième session de l’Assemblée générale concernant le CWS, y compris les affaires relatives au Plan d’action pour le développement[[1]](#footnote-2)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/4BIS/2.
2. À la suite de l’intervention faite par la délégation du Nigéria au nom du groupe des pays africains, les délégations ont exprimé différents points de vue sur la question de savoir si le CWS devrait présenter un rapport sur sa mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement. D’une part, il a été soutenu que les recommandations du Plan d’action pour le développement devraient faire partie intégrante des travaux du CWS, dans la mesure où les activités du comité s’inscrivaient dans le cadre des groupes A et B des recommandations du Plan d’action pour le développement. Les délégations appuyant ce point de vue ont également souligné l’importance du mécanisme de coordination visant à intégrer le Plan d’action pour le développement dans les activités de tous les organes de l’OMPI. D’autre part, il a été estimé que le CWS était de nature technique et devait axer ses activités sur l’élaboration des normes de l’OMPI et la fourniture d’une assistance technique aux fins du renforcement des capacités; les divergences de points de vue des États membres sur les questions sans rapport avec les normes de l’OMPI devaient être tranchées en dehors du comité. Les normes de l’OMPI étaient utilisées par les offices de propriété industrielle et le Bureau international dans le cadre du rôle essentiel joué par l’OMPI dans l’élaboration de systèmes et produits destinés à assurer la protection de la propriété intellectuelle au niveau mondial. Par conséquent, tous les États membres bénéficiaient de l’élaboration des normes de l’OMPI.
3. Une proposition présentée par le groupe des pays africains en rapport avec ce point de l’ordre du jour a été soumise pour examen au CWS. Le comité a tenu des discussions informelles sur ladite proposition, sous la direction du vice‑président, S. E. l’Ambassadeur Suescum (ci‑après dénommé “facilitateur”). Le facilitateur a rendu compte au CWS réuni en séance plénière des résultats des discussions informelles, dans les termes suivants :

“Je vous remercie, Madame la Présidente.

“Comme suite à la proposition présentée par la présidente lundi 21 mars au titre du point 4 de l’ordre du jour, j’ai tenu des discussions informelles avec les délégations en vue d’examiner les deux propositions ci‑après du groupe des pays africains, à savoir :

“i. que le CWS encourage l’examen accéléré de la question du mécanisme de coordination dans le cadre du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP); et

“ii. que le CWS s’engage à mener, à sa prochaine session, un débat plus concret sur les positions des États membres concernant le point 4 de l’ordre du jour. Afin de faciliter un tel débat, le Secrétariat devra, sur une base régionale, établir un rapport sur la mise en œuvre des normes de l’OMPI adoptées par le CWS depuis sa création, en mettant l’accent sur toutes les lacunes enregistrées par les États membres dans le cadre de cette mise en œuvre. Le rapport devra être examiné à la prochaine session du CWS.

“Concernant le point i), les membres ont examiné la proposition, ainsi que plusieurs variantes. Le débat a tourné autour de l’échange de communications, de manière horizontale, entre les différents organes de l’OMPI, ou de la formulation de recommandations à l’Assemblée générale. Aucun consensus n’a pu être dégagé sur la meilleure façon de procéder; les membres se sont toutefois déclarés disposés à poursuivre les discussions à la prochaine session du CWS (CWS/5).

“Concernant le point ii), le groupe des pays africains a précisé les objectifs visés par la proposition. Plusieurs délégations ont souligné que le questionnaire joint au document CWS/4BIS et adopté au titre du point 18 de l’ordre du jour pouvait constituer un bon point de départ pour recueillir les informations factuelles demandées par le groupe des pays africains. À cette fin, les membres ont prié le Secrétariat de mettre l’accent, dans la lettre accompagnant le questionnaire, sur l’importance de mettre en évidence tous les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des normes de l’OMPI et les causes de ces problèmes.

“Sur ce, les membres ont conclu le débat sur le point 4 de l’ordre du jour. Je voudrais souligner que les membres sont convenus que les questions soulevées au titre du point 4 de l’ordre du jour, ainsi que toutes les autres questions en suspens, pourront être examinées à la prochaine session du CWS (CWS/5).

“Je remercie sincèrement toutes les délégations ayant participé aux consultations pour leur engagement constructif et leur flexibilité.”

### Point 5 de l’ordre du jour : proposition d’extension des activités du CWS au droit d’auteur dans le cadre de la norme ST.96 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/4/3. Le Secrétariat a rappelé que le CWS, à sa quatrième session tenue en mai 2014, avait examiné une proposition figurant dans ledit document, concernant la création d’une nouvelle tâche visant à élaborer un dictionnaire de données et des schémas XML pour étendre la norme ST.96 de l’OMPI aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur. Il avait été proposé de modifier le titre de la nouvelle tâche pour la limiter à l’étude de faisabilité concernant l’extension de la norme ST.96 à la normalisation des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur, et de rendre compte des résultats de l’étude; dans la mesure du possible, de présenter une proposition à la prochaine session du CWS en vue de l’établissement d’un dictionnaire de données et de schémas XML pour étendre la norme ST.96 de l’OMPI aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur. Bien que plusieurs délégations aient appuyé la proposition tendant à créer la nouvelle tâche, certaines délégations avaient émis des réserves et n’avaient pas été en mesure d’accepter la création de cette nouvelle tâche au cours de la quatrième session. La discussion était donc restée inachevée.
2. À la reprise de la quatrième session du CWS, la délégation du Royaume‑Uni, en qualité d’initiatrice de cette proposition, a suggéré de ne pas ouvrir ce point de l’ordre du jour à la reprise de la quatrième session et de le laisser à l’ordre du jour de la prochaine session du CWS qui se tiendrait en 2017. La délégation du Royaume‑Uni a demandé aux autres délégations de faire part de leurs observations concernant cette proposition afin que celle‑ci puisse être développée en vue de son examen à la prochaine session du CWS. Le CWS a souscrit à la suggestion de la délégation du Royaume‑Uni. Il a noté que la délégation de la Fédération de Russie était intéressée par une extension de la norme ST.96 de l’OMPI à d’autres catégories de titres de propriété intellectuelle, y compris les indications géographiques, et que la délégation du Canada appuyait la proposition contenue dans le document CWS/4/3.

### Point 6 de l’ordre du jour : questionnaire sur les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle

1. Le CWS a approuvé le questionnaire intitulé “Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques antérieures” qui figurait à l’annexe du document CWS/4/4.
2. Le CWS a prié le Bureau international de prendre les mesures suivantes :
	1. établir et diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à remplir le questionnaire;
	2. établir un rapport d’enquête; et
	3. présenter les résultats de l’enquête au CWS pour examen à sa prochaine session, afin qu’il approuve la publication de l’enquête dans la septième partie du Manuel de l’OMPI.

### Point 7 de l’ordre du jour : révision de la norme ST.14 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note du rapport sur l’état d’avancement des travaux de l’équipe d’experts chargée de la norme ST.14 jusqu’au mois de mars 2014, présenté dans le document CWS/4/5, ainsi que des éléments d’appréciation mentionnés aux paragraphes 5, 8 et 9 de ce document. Le CWS a également pris note du rapport sur l’état d’avancement des travaux de l’équipe d’experts chargée de la norme ST.14 après le mois de mars 2014, présenté aux paragraphes 5 à 12 du CWS/4BIS/3.
2. Le CWS est convenu que la catégorie “E” pourrait être accompagnée d’autres catégories (option b). La définition révisée de la catégorie “E” a été approuvée comme suit :

Catégorie “E” : Document de brevet antérieur au sens de la règle 33.1c) du règlement d’exécution du PCT, publié à la date du dépôt international ou après cette date. Le code “E” peut être accompagné de la catégorie “X”, “Y” ou “A”

1. Comme suite à la proposition faite par la délégation de l’Australie, le CWS est convenu de modifier le libellé du paragraphe 16 du projet de révision de la norme ST.14 de l’OMPI comme suit :

“16. Pour les citations de littérature non‑brevet dans une autre langue que l’anglais, la référence originale (dans une autre langue que l’anglais) devrait être incluse, lorsque cela est techniquement possible, suivie d’une traduction officielle en anglais, s’il en existe une et si celle‑ci est disponible, entre parenthèses. Aux fins de la présente norme, on entend par “traduction officielle” une traduction existante en anglais du nom ou du titre dans la langue originale, provenant de la même source que la citation et utile pour l’identification et la recherche du document pertinent.”

1. Le CWS a approuvé la révision de la norme ST.14 de l’OMPI qui figurait à l’annexe du document CWS/4BIS/3, avec le paragraphe 16 modifié et la définition révisée de la catégorie “E”. Le CWS est convenu de considérer la tâche n° 45 comme achevée et de la supprimer de la liste des tâches du CWS.

### Point 8 de l’ordre du jour : rapport sur l’état d’avancement de l’élaboration des annexes V et VI et de la révision de la norme ST.96 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP et du rapport de son responsable qui figuraient dans les documents CWS/4/6 et CWS/4BIS/4. Le CWS a également pris note du programme de travail de l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP indiqué dans le document CWS/4BIS/4. Le CWS a été informé que le projet de la nouvelle version de la norme ST.96 de l’OMPI, à savoir le projet de version 3.0 de la norme ST.96, était actuellement examiné et testé par les membres de l’équipe d’experts.

### Point 9 de l’ordre du jour : nouvelle norme relative à la présentation du listage des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)

1. Le Secrétariat a rappelé que le CWS, à sa quatrième session tenue en mai 2014, avait examiné et approuvé dans le cadre de délibérations informelles la proposition relative à la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI.
2. À la reprise de sa quatrième session, le CWS a adopté officiellement la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI, intitulée “Recommandation de norme relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)”, qui figurait à l’annexe II du document CWS/4/7 et, sous une forme modifiée, à l’annexe du document CWS/4/7 ADD.
3. Le CWS a également approuvé la note de la rédaction suivante qui devait être jointe à la norme ST.26 de l’OMPI :

“*Note du Bureau international*

“Le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de prier les offices de propriété industrielle de reporter les préparatifs en vue de la mise en œuvre de cette nouvelle norme ST.26 de l’OMPI jusqu’à ce que les recommandations relatives au passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 soient approuvées par le CWS à sa prochaine session, qui aura lieu en 2017. Dans l’intervalle, la norme ST.25 doit continuer d’être appliquée.

“La norme est publiée à des fins d’information des offices de propriété industrielle et d’autres parties intéressées.

“Le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la présente norme à la reprise de sa quatrième session tenue le 24 mars 2016.”

1. Le CWS a noté que, dans le cadre de la tâche n° 44, l’équipe d’experts SEQL poursuivait ses travaux afin d’établir une proposition concernant les dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26.

### Point 10 de l’ordre du jour : rapport sur l’état d’avancement de l’élaboration d’une proposition d’établissement d’une nouvelle norme de l’OMPI concernant l’échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/4/8 et CWS/4BIS/5. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l’équipe d’experts sur la situation juridique, y compris l’accord provisoire sur la portée de la nouvelle norme, la composition des informations sur la situation juridique et la liste des événements majeurs. Le comité a examiné les 18 événements majeurs figurant dans l’annexe II du document CWS/4BIS/5 et a pris note des questions en suspens en cours d’examen par l’équipe d’experts. Il a également noté que l’équipe d’experts organisera une réunion en face‑à‑face au cours du deuxième semestre de 2016.

### Point 11 de l’ordre du jour : proposition de révision de la norme ST.60 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/4/9. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.60 de l’OMPI et a pris note des modifications de forme apportées à l’appendice 2 de la norme ST.60 de l’OMPI, telles qu’indiquées aux annexes I et II du document CWS/4/9, à l’exception du code INID (852). Le comité est convenu d’un nouveau libellé pour le code INID (852), à savoir : “Radiation partielle de la liste des produits et services” au lieu de “Radiation partielle”.

### Point 12 de l’ordre du jour : rapport sur l’état d’avancement de l’élaboration de recommandations concernant la gestion électronique des marques sonores en vue de leur adoption en tant que norme de l’OMPI; et des marques de mouvement ou multimédias en vue de leur adoption en tant que norme de l’OMPI

1. Le CWS a pris note du rapport faisant l’objet des paragraphes 3 à 16 du document CWS/4/10. Le calendrier pour l’élaboration de nouvelles normes de l’OMPI figurant au paragraphe 17 de ce document n’était plus applicable. Voir également le point 17 de l’ordre du jour, ci‑après.

### Point 13 de l’ordre du jour : tenue et mise à jour des études publiées dans le *Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle*

1. Le CWS a pris note des informations relatives à l’état d’avancement de chaque enquête et a approuvé les mesures proposées pour leur actualisation, indiquées dans l’annexe I du document CWS/4BIS/6, et il est convenu de conserver les parties 7.6 et 7.7 du *Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle* (Manuel de l’OMPI) et de les mettre régulièrement à jour. Il a également pris note des progrès réalisés dans la tenue à jour de la septième partie du Manuel de l’OMPI depuis mai 2014, dont il est rendu compte aux paragraphes 15 à 18 du document CWS/4BIS/6.
2. Le CWS a aussi pris note de la proposition de programme de travail pour la mise à jour des enquêtes publiées dans la septième partie du Manuel de l’OMPI, qui fait l’objet de l’annexe II du document CWS/4BIS/6.
3. Le comité a approuvé la création d’une nouvelle tâche intitulée “Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du *Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle*”. Il a été décidé de créer une nouvelle équipe d’experts chargée de cette tâche (équipe d’experts chargée de la septième partie). Le Bureau international a été désigné comme responsable de cette équipe d’experts. Il a été prié de rendre compte de l’état d’avancement de la mise à jour de la septième partie du Manuel de l’OMPI à la prochaine session du CWS.
4. Le CWS est par ailleurs convenu que les ajustements de la durée des brevets et les extensions de la durée de validité des brevets devraient être inclus dans la septième partie du Manuel de l’OMPI. Il a été demandé à l’équipe d’experts chargée de la septième partie de réexaminer le questionnaire figurant dans la partie 7.7 et de présenter une proposition à la prochaine session du CWS.
5. Le comité a pris note de la demande et des informations transmises par le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) concernant les exigences relatives aux registres nationaux et régionaux des brevets. Il a été décidé d’inclure cette question dans le programme de travail du CWS. Le CWS a demandé au Bureau international d’élaborer une proposition de nouvelle tâche relative à cette question pour examen à sa prochaine session.

### Point 14 de l’ordre du jour : informations concernant l’entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/4/12 et CWS/4BIS/7. Le CWS a pris note des deux rapports sur l’état d’avancement des travaux établis en 2014 et 2016 par l’Office européen des brevets (OEB) et le Bureau international, relatifs à l’introduction, dans les bases de données, des informations sur l’entrée et, le cas échéant, la non‑entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées. Le comité a également pris note des observations formulées par le PDG figurant dans l’annexe du document CWS/4/12 Add. et de la lettre adressée par le PDG au Bureau international le 18 mars 2016. Le CWS a souligné l’importance cruciale de ces informations pour les utilisateurs de l’information en matière de brevets et a encouragé les offices de propriété industrielle n’ayant pas encore transmis leurs données à participer à cette activité. Il a par ailleurs encouragé les offices ayant cessé de fournir leurs données à renouer avec leurs pratiques antérieures.

### Point 15 de l’ordre du jour : rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

1. Le CWS a pris note des activités menées par le Bureau de 2013 à 2015 en ce qui concerne la fourniture de conseils techniques et la prestation d’une assistance aux fins du renforcement des capacités en rapport avec les normes de l’OMPI, comme il ressort du document CWS/4/13 et des paragraphes 17 à 20 du document WO/GA/47/13.

### Point 16 de l’ordre du jour : rapport sur l’état d’avancement de la tâche n° 44 établi par l’équipe d’experts SEQL

1. Le CWS a pris note du rapport sur l’état d’avancement des travaux de l’équipe d’experts SEQL figurant dans l’annexe du document CWS/4BIS/8 et a approuvé la modification de la tâche n° 44 comme proposé au paragraphe 3 du document CWS/4BIS/8. Le CWS a prié l’équipe d’experts SEQL de présenter une proposition de dispositions transitoires relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI pour examen et approbation par le comité à sa cinquième session.

### Point 17 de l’ordre du jour : nouvelle norme de l’OMPI sur la gestion électronique des marques sonores

1. Le CWS a pris note du document CWS/4BIS/9 et a adopté la nouvelle norme ST.68 de l’OMPI intitulée “Recommandations concernant la gestion électronique des marques sonores”, reproduite dans l’annexe de ce document. Le comité est également convenu de considérer la tâche n° 48 comme achevée et de la supprimer de liste des tâches du CWS.

### Point 18 de l’ordre du jour : questionnaire sur l’utilisation des normes de l’OMPI

1. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/4BIS/10 et a approuvé le questionnaire intitulé “Enquête sur l’utilisation des normes de l’OMPI par les offices de propriété industrielle”, reproduit dans l’annexe de ce document.
2. Le comité a prié le Bureau international de prendre les mesures suivantes :
	1. établir et diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à remplir le questionnaire;
	2. établir un rapport sur l’enquête; et
	3. présenter les résultats de l’enquête au CWS pour examen à sa prochaine session, afin qu’il en approuve la publication dans la septième partie du Manuel de l’OMPI et prenne d’autres mesures pertinentes, le cas échéant.

### Point 19 de l’ordre du jour : révision de la norme ST.3 de l’OMPI (tâche n° 33/3)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/4BIS/11. Le comité a pris note des informations fournies dans ce document et a approuvé la proposition de création dans la norme ST.3 de l’OMPI d’un nouveau code à deux lettres “XX” pour représenter les “États, autres entités ou organisations inconnus”. Le CWS a noté que le nouveau code à deux lettres “XV” pour représenter l’Institut des brevets de Visegrad (VPI) serait ajouté dans la norme ST.3 de l’OMPI pour autant qu’aucune objection à la proposition figurant dans la circulaire C.CWS 61 ne soit émise d’ici au 26 mars 2016.
2. Le CWS a également noté que l’Office de l’harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) deviendrait l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) dès le 23 mars 2016 et que le code à deux lettres “EM” pour représenter les offices dans la norme ST.3 resterait inchangé. Le comité est convenu que la norme ST.3 de l’OMPI révisée serait publiée avant l’adoption du rapport de la reprise de la quatrième session du CWS.

### Point 20 de l’ordre du jour : proposition pour les annexes V et VI de la norme ST.96 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note des informations contenues dans le document CWS/4BIS/12. Il a adopté les annexes V et VI de la norme ST.96 de l’OMPI, reproduites dans les annexes dudit document. Il a également approuvé la modification de la tâche n° 41 de sorte qu’elle soit ainsi libellée : “Tâche n° 41 : procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.96 de l’OMPI”. Le comité a confié la tâche n° 41 modifiée à l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP.

### Point 21 de l’ordre du jour : création d’une tâche afin d’établir des exigences pour un fichier d’autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/4BIS/13. Le CWS a pris note de la proposition soumise par l’OEB concernant l’élaboration d’une recommandation en faveur d’un fichier d’autorité. Il est convenu de créer une nouvelle tâche dont la description serait ainsi libellée : “Établir une recommandation concernant un fichier d’autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets national ou régional afin de permettre à d’autres offices et à d’autres parties intéressées d’évaluer l’exhaustivité de leurs collections de documents de brevet publiés”; et de créer une nouvelle équipe d’experts qui serait chargée de cette tâche. L’OEB a été désigné comme responsable de l’équipe d’experts.
2. Le CWS a prié la nouvelle équipe d’experts de présenter une proposition de recommandation d’une nouvelle norme de l’OMPI ou de révision des normes existantes de l’OMPI, pour examen et approbation par le CWS à sa prochaine session en 2017.

### Point 22 de l’ordre du jour : rapport verbal sur les rapports techniques annuels

1. Le CWS a pris note du rapport verbal présenté par le Bureau international sur les rapports techniques annuels, en particulier, le lancement du nouveau Wiki pour les rapports techniques annuels et les statistiques pour l’année 2014. Il a encouragé les offices de propriété industrielle à participer à l’établissement des rapports techniques annuels pour 2015.

### Point 23 de l’ordre du jour : examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS

1. Le CWS a examiné la liste des tâches faisant l’objet de l’annexe du document CWS/4BIS/14 et a approuvé sa version finale aux fins de son incorporation dans le programme de travail du CWS. Le comité a noté que le résumé du programme de travail du CWS serait publié sur le site Web de l’OMPI. Il a prié le Bureau international de présenter une proposition relative à l’amélioration de la structure de la liste des tâches du CWS pour examen à sa prochaine session.

### Point 24 de l’ordre du jour : échange d’informations : présentation des activités et des plans des offices de propriété industrielle concernant les normes de l’OMPI relatives au XML

1. Le CWS a rappelé les présentations des activités et des plans des offices de propriété industrielle concernant les normes de l’OMPI relatives au XML, qui avaient été faites en mai 2014 par les délégations de l’Allemagne, du Canada, des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie et de la République de Corée, ainsi que par les représentants de l’OEB.
2. Le CWS a pris note des présentations des activités et des plans des offices de propriété industrielle concernant les normes de l’OMPI relatives au XML, qui ont été faites, à la reprise de la quatrième session, par les délégations des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, de la République de Corée et du Royaume‑Uni, ainsi que par les représentants de l’OEB et de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

### Point 25 de l’ordre du jour : résumé présenté par la présidente

1. Le résumé présenté par la présidente a été établi et distribué pour information. Le CWS a pris note de ce résumé.

### Point 26 de l’ordre du jour : clôture de la session

1. Le président a prononcé la clôture de la session le 24 mars 2016.

## REUNIONS DES EQUIPES D’EXPERTS DU CWS

1. Au cours de la session, les équipes d’experts du CWS ci‑après ont tenu des réunions informelles : équipe d’experts sur la situation juridique et équipe d’experts chargée du listage des séquences.

[Fin du document]

1. Ce point de l’ordre du jour est sans préjudice des positions des membres quant à la question de savoir si le CWS est concerné par le mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-2)